



NIL MAGNUM SINE LABORE

**L'ASSOMPTION**

Ville de culture et de patrimoine

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

**NUMÉRO 300-18-2017**

**NUMÉRO 081-14-2018**

**NUMÉRO 124-2018**

**NUMÉRO 200-2018**

---

#### PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 février 2018, le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 300-18-2017**

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 300-2015, tel qu'amendé, soit :

- Modifier les grilles des spécifications applicables aux zones C1-18, P3-05, C1-12, C1-14 et C4-03.

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 20 mars 2018, les règlements suivants :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 081-14-2018**

Règlement amendant le règlement 081-2009 et ses amendements concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier différentes signalisations.

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 124-2018**

Règlement **refondu** afin d'instituer un régime de retraite à prestations déterminées pour les policiers et les policières de la Ville de L'Assomption conformément aux dispositions de la loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre r-15.1).

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 200-2018**

Règlement adoptant un code d'éthique et déontologie révisé des élus de la Ville de L'Assomption.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ces règlements peut le faire au bureau de la soussignée situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Les règlements ci-dessus mentionnés entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 21 mars 2018 et publié le 27 mars 2018.

Chanelle Renaud  
Greffière adjointe et avocate